



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

### · **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de polissage

### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · **Producteur/fournisseur:**

Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG

Martinstr. 22

42655 SOLINGEN

Germany

Tel.: +49 (0)212 - 2718-0

Fax: +49 (0)212 - 208795

www.autosol.de                      www.dursol.de

#### · **Service chargé des renseignements:**

Abteilung Produktsicherheit

labor@autosol.de

#### · **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+49 (0)212 - 2718-0

8.00 - 16.00 h

## SECTION 2: Identification des dangers

### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

### · **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

### · **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 2/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 1)

## Pictogrammes de danger



GHS05

## Mention d'avertissement Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Oxiran, 2-Methyl-, Polymere with Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether

### Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Indications complémentaires: Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol ☒ Xi R36; ☒ F R11 R67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-10%
CAS: 166736-08-9	Oxiran, 2-Methyl-, Polymere with Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-10%
CAS: 166736-08-9	Oxiran, 2-Methyl-, Polymer mit Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 3/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

(suite page 4)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 67-63-0 propane-2-ol

VME | Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme: Pâteuse

Couleur: Beige

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

#### · Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair 49 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

#### · Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

#### · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

#### · Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

(suite page 6)

—FR—



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 5)

## · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

### 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	30 mg/l (rat)

### 166736-08-9 Oxiran, 2-Methyl-, Polymere with Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether

Oral	LD50	300-2000 mg/kg (rat)
------	------	----------------------

### 166736-08-9 Oxiran, 2-Methyl-, Polymer mit Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant  
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

## SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

### 67-63-0 propane-2-ol

LC50	> 100 mg/l (daphnia)
------	----------------------

(suite page 7)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 7/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 6)

LC50 (96 h)	> 100 mg/l (fish)
<b>166736-08-9 Oxiran, 2-Methyl-, Polymere with Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether</b>	
LC50 (48 h)	10-100 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	10-100 mg/l (fish)
<b>166736-08-9 Oxiran, 2-Methyl-, Polymer mit Oxiran, mono(2-Propylheptyl) ether</b>	
LC50 (48 h)	1-10 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	10-100 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 No ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant

(suite page 8)

—FR—



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé

(suite de la page 7)

· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	-

## SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
  
R11 Facilement inflammable.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Service établissant la fiche technique:**  
Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG  
Martinstraße 22  
42655 Solingen  
Germany  
Abteilung F&E / Produktsicherheit
- **Contact:** labor@autosol.de
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 9)

—FR—





# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 9/9

Date d'impression : 05.11.2014

Révision: 05.11.2014

Numéro de version 1

---

**Nom du produit: AUTOSOL® Polonais pour l'aluminium anodisé**

---

(suite de la page 8)

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

---

— FR —